

# BULLETIN D'INFORMATION

## DU

# G N P I

ORGANE MENSUEL

DU GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION DES BIENS SPOLIÉS OU PERDUS OUTRE-MER

Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer

RÉDACTION et PUBLICITÉ : 37, rue de Rome, PARIS (8<sup>e</sup>) - 522.90.25, 522.90.26, 522.90.79 - C.C.P. Paris 20.798-13

ABONNEMENT ANNUEL : 24 F.

N° 56 - MARS-AVRIL 1969

26  
mars  
1962

7 années  
ont passé  
nous  
n'en parlons pas  
mais  
nous n'oublierons  
jamais

## ÉDITORIAL

### Une vérité qui nous vient d'Outre-Rhin

Le 10 mars 1964, le G.N.P.I. recevait de l'Administration des P. et T. l'autorisation d'apposer sur ses correspondances la mention : **L'expansion nationale par l'indemnisation.**

Le 25 novembre 1965 cette autorisation était retirée à la demande du Ministre de l'Intérieur.

Le 4 décembre 1965, je demandais au Ministre des P. et T. les raisons d'une telle interdiction, les développements contenus dans notre rapport du 31 juillet 1964 au Premier Ministre ayant prouvé pleinement le bien-fondé de notre thèse : **L'expansion nationale par l'indemnisation.**

Nous avons présenté le 26 janvier 1966 un recours devant le Tribunal Administratif de la Seine. Aucune décision n'est encore intervenue.

Depuis cinq ans, nous avons inlassablement soutenu que l'indemnisation des spoliés d'outre-mer, à condition d'être adaptée à l'intérêt général, serait génératrice d'un regain d'activité en faveur de l'économie française et ainsi, au lieu d'être une charge, deviendrait un élément bénéfique pour le pays.

Ce que nous avons pu écrire ou dire à ce sujet ne paraît guère avoir, jusqu'à présent, intéressé le gouvernement français. Peut-être les économistes qui conseillent le Pouvoir pourraient-ils méditer avec fruit l'information donnée ci-après.

Le Dr Gerhard Ziemer, Directeur de la « Deutschen Lastchausgleichsbank » et Directeur du Service d'Intégration économique des réfugiés, a récemment démontré comment l'expansion économique qui a fait de l'Allemagne Fédérale le premier Etat d'Eu-